

MAIRIE de

Villeneuve-sur-Vère
INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Yves DELMAS, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Sébastien FOURNIE, Séverine LO, Jacques FAURE

Excusés : Dorothée RHAULT

Secrétaire de séance : Sébastien FOURNIE

1. Approbation du procès-verbal

Après lecture, le procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Installation d'une antenne téléphonique

Le projet d'installation d'une antenne se poursuit. Elle sera positionnée sur une partie de la parcelle appartenant au Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable de la Vère (SMAEP). Un géomètre est venu borner cette parcelle et déterminer l'emplacement exact où l'antenne sera installée. Lors du conseil syndical du SMAEP le 21/10/2022, le projet sera présenté en vue d'une délibération autorisant son président à engager cette opération, à signer un bail de location.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

3. Projet d'achat de Monsieur et Madame Pierre Vigroux

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser la tenue d'une enquête publique et de proposer Monsieur Cance comme commissaire-enquêteur. Un rendez-vous a été demandé au service concerné de la préfecture pour la mise en place de l'enquête.

4. Projet de lotissement de Monsieur Layole

L'ampleur de ce projet (près de 29 maisons) entraînera obligatoirement des aménagements importants et coûteux. L'alimentation en eau potable doit être renforcée (coût d'environ 85 000 € à la charge de la commune). La surface des terrains (500 m² en moyenne) et la nature du sol ne permettent pas la mise en service d'assainissements individuels. L'assainissement collectif est la seule solution nécessitant le raccordement au réseau existant dans le village. Se pose la question de la capacité de la station d'épuration à absorber le supplément d'eaux usées. Nous sommes en attente de l'étude et du chiffrage par la 3CS des incidences sur la station d'épuration. La question de savoir qui en supportera le coût n'est pas encore tranchée. Il en est de même pour l'alimentation en électricité qui doit être renforcée. Se pose aussi la question de la voirie : doit-elle être privée ou publique ce qui conditionne l'évacuation des ordures ménagères. La commune instaurera et percevra une taxe d'aménagement majorée à la charge des acquéreurs mais qui ne pourra être encaissée qu'à l'achèvement de la construction de la maison. Nous sommes en attente du chiffrage estimatif de cette taxe d'aménagement. Avant de percevoir cette taxe, la commune doit investir de manière importante ce qui aura pour effet de minimiser voire de rendre impossible d'autres investissements au profit de l'ensemble des habitants.

5. Bâtiments

- Mise aux normes de l'emplacement de la cuve de gaz : le devis demandé à Monsieur Raucoules s'élève à 2160€ HT pour refaire le mur aux normes demandées. Il est décidé que l'employé communal détruira la partie de mur qui est la condition nécessaire à la nouvelle livraison du gaz dans la mesure où il ne reste que 20% de remplissage et que les besoins de chauffage vont arriver.

- Chauffage de la salle Jean-Louis de Corail : vu l'envolée des prix de l'énergie une clé pour brancher le chauffage de la salle va être installée limitant ainsi le nombre de personnes pouvant l'allumer. En effet, compte tenu du volume de cette salle, un allumage pour quelques heures est totalement inefficace. Le devis est de 204 € TTC.

- Marquage au sol des places autour de la place du village pour permettre au nouveau camion poubelle de passer : la société Signaux Girod ne peut honorer notre demande pour l'instant car ils ont un accroissement d'activité actuellement. Ils seront sollicités à nouveau prochainement.
- Local des chasseurs : le projet avance. La prochaine étape est le dépôt du Certificat d'urbanisme opérationnel.
- Extinction de l'éclairage public la nuit : la SPIE attend l'ordre du SDET (Syndicat d'électrification du Tarn), avec lequel aucun contact n'arrive à être établi.

6. Dératisation

Le conseil décide de ne pas faire assumer le coût de la dératisation sur le budget de la commune. En pièce jointe, le conseil donne une information sur le type de produits qui peut être acheté par les administrés.

7. Voirie

- L'épaveuse va passer sur certains des chemins blancs.
- Il a été signalé la fermeture d'une portion de chemin sur la « tournée du facteur »; les propriétaires concernés vont être contactés.
- Installation de séparateurs de voie franchissables : un signalement a été fait sur l'usage que font les voitures du trottoir à l'entrée du village après l'ancienne scierie sur la route d'Albi. Elles y roulent assez souvent dessus. Afin de protéger les usagers, le conseil décide d'installer les mêmes séparateurs que ceux mis en place sur la route de Carmaux à la hauteur de la maison Coutens.

8. Réunion « déchets » à la 3CS

Monsieur Jean-Yves Delmas a représenté la commune. Lors de cette réunion, le Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets Ménagers et Assimilés a présenté les évolutions à venir : le but est de réduire les déchets de la poubelle 'noire', mettre davantage au composteur. A partir du 1^{er} janvier, il faudra mettre tous les emballages dans la poubelle jaune, en vrac non empilés. Le fait d'organiser le traitement en régie devrait coûter moins cher que de sous-traiter à des sociétés comme Véolia.

9. Rappel du règlement sur la gestion individuelle des poubelles

Les poubelles sont à sortir la veille à partir de 20h00 ou le matin même de la collecte et doivent être récupérés au plus tôt après la collecte. Elles ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.

10. Bilan de la foire aux plantes :

On dénombre entre 6500 et 7000 visiteurs. Les exposants ont exprimé une satisfaction générale. Des problèmes de circulation et de parking sont à régler pour la prochaine édition.

Prochain conseil municipal le 15 novembre 2022

L'ADMR recherche de manière urgente des salariés.

Dates à retenir

Commémoration de l'armistice le 11 novembre

Concert de Nadalets à l'église Saint-Sauveur le 17 décembre à 16h00

Théâtre à la salle J-L de Corail le 17 novembre de 14h30 à 16h30

Marché de Noël le 18 décembre

Loto de l'école le 27 novembre à 14h30